

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 MAI 2026

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

(Articles L.2121-25 et L.2131-12 du Code général des collectivités territoriales)

Service Ressources		
1	ÉLECTION DE LA VICE-PRÉSIDENTE DU CCAS	ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (13 POUR - 2 ABSTENTIONS)
2	ÉLECTION DE LA VICE-PRÉSIDENTE DÉLÉGUÉE DU CCAS	ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (13 POUR - 2 ABSTENTIONS)
3	DÉLÉGATIONS DE POUVOIR CONSENTIES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRÉSIDENT DU CCAS	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
4	ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
5	DÉSIGNATION DES MEMBRES À LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
6	DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CCAS AU SEIN DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DES CENTRES COMMUNAUX D'ACTION SOCIALE (UDCCAS)	ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (13 POUR - 2 ABSTENTIONS)
7	EHPAD GEORGE SAND – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE (CVS)	ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (13 POUR - 2 ABSTENTIONS)
8	RÉSIDENCE AUTONOMIE LE CORNONET – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE (CVS)	ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (13 POUR - 2 ABSTENTIONS)

Affiché au CCAS de Cournon-d'Auvergne, le

29 MAI 2026

Publié sur le site internet de la Ville de Cournon-d'Auvergne, le

29 MAI 2026

Fait pour servir et valoir ce que de droit,
conformément aux articles L.2121-25 et L.2131-12 du CGCT

Le Président du CCAS,
Yanik PRIÈRE

